



## Communiqué du service de transports scolaires Région Nouvelle-Aquitaine.

publié le 01/09/2018 - mis à jour le 11/05/2019

Reçu le 31-08-2018, du responsable Unité de la direction des transports routiers de voyageurs de la région Nouvelle-Aquitaine.

- ▶ L'ensemble des fiches horaires pour le transport scolaire sont en ligne sur le site internet du Conseil Régional : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires-en-charente-maritime>
- ▶ sur la commune de Saintes, les travaux de l'avenue de Saintonge, entre les giratoires Castagnary et De Gaulle, vont entraîner des difficultés de circulation importantes sur l'ensemble de la ville de Saintes qui auront un impact sur la ponctualité des cars pendant le mois de septembre. Pour respecter au mieux les horaires d'entrées des classes, **les horaires des lignes 3006 à 3024, 1400, 12 et 13 sont avancés le matin de 15 minutes.**
- ▶ toute évolution de la situation, et notamment des lignes concernées , sera indiquée sur le site internet.

Le **communiqué** ci-dessous est également en ligne site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires-en-charente-maritime>, **à destination des parents.**

que je vous remercie de bien vouloir relayer aux parents : « **Vous vous êtes inscrits** aux transports scolaires et vous **avez effectué le paiement**, mais vous **n'avez pas encore reçu votre carte de transport** :

- ▶ si l'inscription a été faite par le formulaire papier, **le coupon (situé en bas du formulaire) est à compléter. Il devra être présenté au conducteur du car à chaque montée, jusqu'à réception de la carte** définitive transmise par voie postale.
- ▶ si l'inscription a été effectuée sur le site internet, vous pouvez **télécharger le formulaire d'inscription afin de récupérer le coupon** situé en bas du formulaire.
- ▶ même cas de figure, si votre enfant n'a pas reçu sa carte Modalis Scolaire qui remplace la carte Pass Scolaire + pour sa rentrée le 3 septembre, il sera accueilli à bord du car et du bus, le temps de recevoir sa carte par courrier.

**Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer le document, votre enfant sera accueilli à bord du car dans tous les cas »**